

REGLEMENT DU JEU

« Jeu Concours BRADERIE 2026 »

Article 1 : Organisation

Honfleur Normandy Outlet, sis Avenue de Normandie – 14600 Honfleur, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, qui se déroulera du **8 août au 16 août 2026**.

Article 2 : Conditions de participation

La participation au jeu vaut acceptation, sans réserve de la part des participants, du présent règlement.

Les conditions d'accès au jeu sont les suivantes :

- Ce jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) où dans les Dom-Tom, à l'exclusion des membres du personnel de la société organisatrice et de leur famille, y compris les concubins, ainsi que les ascendants et descendants de ces salariés et d'une façon générale des sociétés participant à la mise en œuvre directe ou indirecte de ce jeu.

- Pour participer au jeu :

Les participants devront remplir un formulaire de participation accessible :

- via le QR Code de participation mis à disposition sur les supports set de table et sachet baguette diffusés auprès de 10 boulangeries et 10 restaurants, **du 8 août 2026 à 00h01 jusqu'au 16 août 2026 à 23h59**

- via le QR Code de participation mis à disposition au sein des boutiques du centre, **du 12 août 2026 jusqu'au 16 août 2026 à 23h59**

Pour toute participation au jeu concours une inscription à la newsletter du Honfleur Normandy Outlet sera nécessaire en indiquant soit un numéro de téléphone, soit une adresse email, ou les deux.

- Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de jeux proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Il est par conséquent totalement interdit de s'inscrire avec plusieurs comptes reliés à un même domicile ainsi que de s'inscrire à partir d'un compte ouvert pour le compte d'une autre personne.

Honfleur Normandy Outlet se réserve le droit de faire respecter l'égalité des chances entre tous les membres, par tout moyen à sa disposition, y compris par voie judiciaire. La société Honfleur Normandy Outlet se réserve également le droit d'annuler la participation au jeu de toute personne ne

respectant pas totalement le présent règlement.

Article 3 : Principe du jeu

Le jeu se déroule de la façon suivante :

Participation au jeu concours depuis les supports diffusés dans les restaurants (set de table) et boulangeries (sachet baguette) participantes et, sur le centre Honfleur Normandy Outlet via le QR Code dédié. Les participations sont ouvertes du **8 août 2026 à 00h01 au 16 août 2026 à 23h59**.

Les gagnant(e)s seront contacté(e)s par message privé **le 20 août 2026**.

Il est rappelé qu'un participant est identifié par les coordonnées qu'il aura lui-même indiquées lors de son inscription. En cas de contestation, seul le listing des participants de la Société Organisatrice fait foi. Le participant est seul responsable de ses coordonnées renseignées lors de son inscription au jeu. En cas de coordonnées incomplètes ou erronées, la Société Organisatrice est déchargée de toute responsabilité et d'obligation de faire parvenir les instructions au gagnant pour la mise à disposition du lot.

Article 4 : tirage au sort et détermination des gagnants

Le 20 août 2026 un jury composé de membres de la société organisatrice tirera au sort le gagnant du jeu concours parmi les participants.

Article 5 : description du lot à gagner et retrait du lot

A gagner : 1 four à pizza PIZZA PRONTO TEFAL d'une valeur de 349.99 €, 1 carte cadeau de 100 € valable dans les boutiques du village des marques, 1 voucher de 50 € valable au restaurant l'Albertine à Honfleur, 1 voucher de 50 € valable à l'hôtel spa Le Rituel Honfleur, 1 carte cadeau de 50 € et 2 cartes cadeaux de 25 € valable chez l'enseigne pop-up Etam/Undiz et, 1 carte cadeau de 30 € valable chez l'enseigne Nike.

Les lots sont valables pendant une durée d'un (1) an à compter de la date de désignation du gagnant, selon les disponibilités de l'établissement et les conditions de réservation applicables.

FORMALITES :

Le lot doit être retiré directement au village de marques de Honfleur Normandy Outlet. Sur présentation d'une carte d'identité conforme à l'identité envoyé via le formulaire de participation.

La dotation ne pourra faire l'objet d'aucune contrepartie en espèce ni d'aucun remboursement. Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent

règlement, il perd le bénéfice complet de la dite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation, contrepartie ou remboursement en numéraire.

La dotation, quelle qu'elle soit, non réclamée dans le cadre de cette opération ne sera pas remise en jeu. Le gagnant n'ayant pas réclamé sa dotation dans les délais impartis sera considéré y avoir définitivement renoncé.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté de résiliation de l'inscription du participant, la Société Organisatrice n'est pas tenue de donner un quelconque lot ou gain au participant bénéficiaire si celui-ci n'a pas saisi correctement ses coordonnées lors de l'inscription, s'il a manifestement, et par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du concours ou ne s'est pas conformé au présent règlement.

Le lot n'est ni transmissible, ni échangeable contre un objet ou contre une quelconque autre valeur monétaire.

Le lot ne peut faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun remboursement en espèce ni aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 6

La participation à ce jeu implique la pleine et entière acceptation du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de l'organisatrice, pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

Article 7

Sous réserve de leur consentement explicite et à défaut d'opposition ultérieure de leur part, les informations collectées auprès des participants pourront être utilisées par Honfleur Normandy Outlet ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Article 8 – Protection des données

Règlement européen 2016 /679 du 27/04/2016

PROTECTION DES DONNEES :

Afin de réalisation de ce jeu, l'organisateur est amené à collecter des données personnelles concernant les participants.

Les données ainsi enregistrées sont limitées strictement au besoin du jeu et sont conservées dans un délai maximal d'une année, et sous réserve des données que l'organisateur doit conserver pour une durée plus longue, en vertu d'obligations légales spécifiques.

Vous pouvez accéder à ces données, et demander leur effacement, leur restitution, leur transfert.

Vous disposez du droit à leur rectification et à leur limitation également.

Par ailleurs, les informations collectées pouvant faire l'objet d'un partage avec des partenaires commerciaux, vous disposez d'un droit d'opposition.

Pour faire valoir ces droits, ou pour toute autre question sur le traitement de vos données personnelles, vous devez contacter le responsable du traitement des données personnelles délégué du village de marques, par courrier à l'adresse suivante :

Honfleur Normandy outlet

Direction du centre

Avenue de Normandie

14600 Honfleur

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés malgré la réponse faite par l'organisateur ou que le traitement de vos données n'est pas conforme à la Loi, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL.

Article 9

Le présent règlement est disponible gratuitement sur simple demande auprès de Honfleur Normandy Outlet

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants